

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 1<sup>er</sup> Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Arlette BUZARE, Mme Laëtitia MELOIS, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Philippe-Jacques BLESBOIS à Françoise BALLESTER  
Alain DESGRE à Joël DANIEL  
Mme Annette FREOUX à Marylise FOIDART  
Jacques GREVES à Christian GUEGUEN  
Jean-Jacques MARTEIL à Hugues DEVAUX-MARKOV  
Annaïg MESTRIC à Arlette BUZARE  
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

*Secrétaire :* Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	25 Janvier 2024
Date de l'affichage	26 Janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

-----  
**2024 19 Adhésion de la commune à la Charte « Plages sans déchet plastique »**

**Rapporteur :** P. Le Stunff

En juillet 2018, le Gouvernement présentait son plan biodiversité qui fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025. Pour y parvenir, la mobilisation de tous est indispensable. Chacun, à son niveau, peut agir pour limiter l'arrivée des déchets plastiques dans le milieu marin.

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire propose aux communes littorales, en partenariat avec l'ANEL (Association Nationale des Élus du Littoral), de signer une charte

d'engagement comprenant des gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien. Ainsi, la charte doit permettre de :

- Préserver l'environnement et protéger la biodiversité ;
- Réduire l'utilisation du plastique, améliorer son recyclage et limiter son rejet et son impact dans la nature ;
- Valoriser l'image des communes soucieuses de préserver l'environnement ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers de la mer sur les impacts des déchets plastiques ;
- Améliorer l'accueil touristique et l'attractivité des plages.

La commune de Guidel, adhérente à l'ANEL depuis 2021, s'est d'ores et déjà investie dans ce domaine, à savoir :

1. Sensibilisation de la population par le biais de la pose de bacs à marée ;
2. Favoriser le ramassage des déchets, par les citoyens et les scolaires, en mettant à disposition des points de collecte et conteneurs ;
3. Maintien du nettoyage raisonné des plages (nettoyage manuel effectué par les saisonniers en juillet et août) ;
4. Inciter les usagers à emporter leurs déchets en supprimant les poubelles de plage ;
5. Accompagner les associations environnementales (The SeaCleaners, Les Mains dans le Sable...) en communiquant leurs initiatives sur les réseaux sociaux de la Ville
6. Communiquer (par voie de presse) les différentes actions menées afin de sensibiliser davantage

Il est proposé au Conseil Municipal de conforter l'action de la commune et d'adhérer à la Charte d'engagement « Plages sans déchet plastique » établie en lien avec l'ANEL.

Cette charte propose 3 domaines d'action (sensibilisation, prévention et nettoyage) et 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien (5 par action).

Cette charte valorise l'engagement et se décline en 3 paliers :

Palier 1 : 5 engagements

Palier 2 : 10 engagements

Palier 3 : 15 engagements

Les engagements proposés ne sont pas exhaustifs, il est possible d'en proposer de nouveaux, la collectivité devant s'engager dans chaque domaine d'action et ne pas concentrer ses efforts dans un seul et unique domaine.

L'adhésion à la charte n'engage aucun frais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU le Plan national biodiversité, paru le 4 juillet 2018, et notamment ses actions 15 à 20, pour la protection des milieux contre la pollution par les plastiques et son objectif « zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 » ;

VU la signature d'un partenariat avec le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, l'Association Nationale des Élus du littoral (ANEL) étant devenue la principale animatrice de la charte « Plages sans déchet plastique » ;

VU la charte d'engagement « Plages sans déchet plastique » ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 23 janvier 2024 ;

**APPROUVE** les termes de la Charte d'engagement « Plages sans déchet plastique » ;

**DÉCIDE** d'adhérer à la Charte d'engagement « Plages sans déchet plastique » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte et tout acte relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 2 Février 2024  
Le Maire,  
Joël DANIEL

